

FORMULAIRE DROITS DE DIFFUSION

Je souhaite m'acquitter des droits de diffusion pour une projection du documentaire de Marie Borrelli « Sans papiers ni crayon »

Pour ce faire :

- Acheter au préalable le DVD du film « Sans papiers ni crayon ». (Voir la rubrique « acheter le DVD »)
- Imprimer et remplir ce formulaire de droits de diffusion.
- Imprimer et remplir en deux exemplaires le contrat d'engagement correspondant ci-joint en fin de document.
- Etablir un chèque pour s'acquitter des droits de diffusion à l'ordre de : RATAPIGNATA PRODUCTIONS SAS. Le chèque doit être compensable en France.
- Joindre également la photocopie d'une pièce d'identité correspondante à l'émetteur du chèque.
- Envoyer le tout à l'adresse suivante :

RATAPIGNATA PRODUCTIONS SAS
43 rue Curial
13001 Marseille

Après traitement de votre demande, vous recevrez le DVD pour la diffusion, un exemplaire du contrat et si vous le souhaitez, des photos en format numérique du film.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente sur le site : www.ratapignata.com

Je souhaite recevoir gratuitement des photos en format numérique du documentaire. Pour cela, inscrire impérativement son email ci-dessous.

RAISON SOCIAL _____

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

TELEPHONE _____

EMAIL _____

Fait à
Le

Signature

CONTRAT D'ENGAGEMENT

(Pour une société, un festival, une association, une personne morale)

Entre les soussignés :

Ratapignata Productions S.A.S

Numéro de SIRET : 498 972 652 000 16

Code NAF (APE) : 921 C

Adresse : 43 rue Curiol / 13001 Marseille

Courriel : contact@ratapignata.com

Représenté par : Manuel-William FOUIN

Ci-après dénommée « **Le producteur** »,

D'une part

Et

Raison sociale de l'entreprise :

Numéro de SIRET :

Code NAF (APE) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Représenté par :

Ci-après dénommée « **l'organisateur** »,

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Il est organisé la manifestation suivante :

Projection du film : **Sans papiers ni crayon de Marie Borrelli**

Date et heure :

Lieu :

Capacité de la salle :

Prix d'entrée :

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur autorise la projection du film à la date mentionnée et pour une projection ainsi que la reproduction des documents fournis dans le dossier de presse pour une utilisation sur des supports de communication.

Article 3 : Engagement de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assumera le service général du lieu. Il a en charge la projection du film à partir du support DVD. La projection du film suppose l'achat au préalable du support DVD auprès du producteur.

L'organisateur effectuera la publicité de la manifestation.

L'organisateur déclare avoir effectué les déclarations préalables à la SACEM.

Article 4 : Tarif et modalité de la prestation

L'organisateur s'engage à verser au producteur sur présentation d'une facture, la somme de : 316, 50 €TTC, datée du jour de la prestation, par chèque, mandat ou virement. Cette somme est détaillée comme suit :

- Droits de projection pour une association, un festival, une société, une personne morale, avec ou sans droits d'entrée et pour une seule projection : 300 € HT, soit 316,50 € TTC

Article 5 : Annulation du contrat

Le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 6 : Traitement des litiges

En cas de contestation sur l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

La signature du présent contrat implique l'adhésion aux conditions ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à.....

le.....

L'organisateur

Le Producteur

CONTRAT D'ENGAGEMENT

(Pour un particulier)

Entre les soussignés :

Ratapignata Productions S.A.S

Numéro de SIRET : 498 972 652 000 16

Code NAF (APE) : 921 C

Adresse : 43 rue Curiol / 13001 Marseille

Courriel : contact@ratapignata.com

Représenté par : Manuel-William FOUIN

Ci-après dénommée « **Le producteur** »,

D'une part

Et

Monsieur / Madame

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après dénommée « **l'organisateur** »,

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Il est organisé la manifestation suivante :

Projection du film : **Sans papiers ni crayon de Marie Borrelli**

Date et heure :

Lieu :

Capacité de la salle :

Prix d'entrée : gratuit

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur autorise la projection du film à la date mentionnée et pour une projection ainsi que la reproduction des documents fournis dans le dossier de presse pour une utilisation sur des supports de communication.

Article 3 : Engagement de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assumera le service général du lieu. Il a en charge la projection du film à partir du support DVD. La projection du film suppose l'achat au préalable du support DVD auprès du producteur.

L'organisateur effectuera la publicité de la manifestation.

L'organisateur déclare avoir effectué les déclarations préalables à la SACEM.

Article 4 : Tarif et modalité de la prestation

L'organisateur s'engage à verser au producteur sur présentation d'une facture, la somme de : 158,25 €TTC, datée du jour de la prestation, par chèque, mandat ou virement. Cette somme est détaillée comme suit :

- Droits de projection sans droits d'entrée, pour un particulier et pour une seule projection : 150 € HT, soit 158,25 € TTC
- L'organisateur certifie par la présente agir en nom propre et non pour le compte d'une association, organisme, festival ou personne morale. Dans le cas contraire, l'organisateur serait obligé de s'acquitter des droits à 316,50 euros TTC.
- L'organisateur certifie par la présente qu'il n'y aura pas de droits d'entrée.

Article 5 : Annulation du contrat

Le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 6 : Traitement des litiges

En cas de contestation sur l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

La signature du présent contrat implique l'adhésion aux conditions ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à.....

le.....

L'organisateur

Le Producteur